

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 06 MARS 2023**

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. <b>Présents</b> : Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Annemarie BART, BELLET Fabrice, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY. <b>Absents</b> : <b>Représenté</b> :
Conseillers présents	11	
Conseillers absents	00	
Conseiller représenté	00	
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 03 mars 2023		

Monsieur DHAINAUT Jeremie, Technicien Forestier Territorial de l'ONF a été invité pour la présentation du programme de l'ONF.

Il présente le bilan d'activité de l'année 2022 ainsi que les perspectives 2023. Pour l'année 2022, aucune ligne de travaux n'a été retenue.

Il évoque l'exploitation, et la commercialisation des bois, ainsi que la programmation 2022 avec :

- L'élargage du sentier,
- L'entretien de la végétation « Les Demoiselles coiffées »,
- La fourniture et mise en place d'un poteau avec pancarte « feux interdits »
- L'étude de mise aux normes des infrastructures.

Il présente la réfection généralisée de la route forestières de la Pignée à prévoir sur 1 km.

Il demande si l'affouage peut intéresser la mairie. Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont eu échos de demandes.

Monsieur Dominique FAYEAUX précise que des habitants se sont manifestés.

Il est décidé de fixer un rendez-vous avec ONF pour la coupe de bois avec les conseillers municipaux le samedi 15 avril à 9h.

Monsieur DHAINAUT Jeremie quitte la salle à 19h09.

Monsieur Julien TAIX prend la parole pour la présentation d'un projet professionnel. (La ferme des grisons) Son projet se situe aux Grisons. Le concept est de créer une ferme bioclimatique.

Il quitte la séance à 19h41

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Monsieur Daniel BOSQUET** est nommé secrétaire de séance.

**EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :**

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 27 janvier 2023.
- Délibérations :
  - Vote des taux des impôts directs locaux
  - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Décision du taux applicable.
  - POMPAGE PORT SAINT PIERRE - Devis N°23.202 remplacements régulation - Devis n°23.204 rénovation générateur d'UV
  - Demande de subvention - Changement camion benne

- Questions diverses.
  - Crèche information.
  - Vente bois ONF.
  - Courrier déploiement fibre.
  - Info CCSP
  - Ordre de reversement de avances mensuelles sur le produit des taxes et impositions.
  - Modification PLU N°2
  - Projet du Foreston approvisionnement en eau
  - Fête de la sainte barbe

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2023 :**

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 27 janvier 2023.

**Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**I. Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des pièces ne sont pas parvenues à temps. Cette délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

**II. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement –  
Décision du taux applicable.**

Monsieur le Maire informe avoir reçu de la DDFIP, un mail précisant qu'il convient de voter cette délibération en même temps que le budget.

Monsieur le Maire explique qu'avec le passage à la comptabilité M57, il est obligatoire de prévoir une fongibilité des crédits contrairement à ce qui était possible de faire avec l'ancienne version.

**III. POMPAGE PORT SAINT PIERRE - Devis N°23.202 remplacements régulation - Devis n°23.204  
rénovation générateur d'UV**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu un devis l'année dernière. Ce dernier a été mis à jour. Nous avons reçu 2 devis :

- remplacement de la régulation du réservoir et pompage de Port Saint Pierre, à la suite des différents soucis que l'on a eu l'année dernière (encrassement du filtre)

Jean-Michel MAURE demande si le système n'est pas déjà automatique.

Monsieur le Maire répond que la machine fonctionne automatiquement seulement si l'eau est claire. Or, l'eau n'arrive pas claire. Il explique également qu'on peut le faire manuellement lorsque que l'on est sur place. C'est ce qui a été fait l'été dernier, mais il n'est pas envisageable de demander à un agent communal de manœuvrer régulièrement.

- rénovation générateur d'UV

Monsieur le Maire estime que les travaux sont trop élevés. Il propose de chercher le matériel et de procéder aux travaux avec un électricien et l'aide les agents techniques.

Monsieur le Maire propose néanmoins de valider le premier devis.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**IV. Demande de subvention - Changement camion benne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camion ne passera pas le prochain contrôle technique, dans deux ans, à cause de la rouille.

Il propose de faire des demandes de subvention avant que le camion ne puisse plus circuler.

Des demandes de devis ont été faites :

- camion électrique pour un montant de 60 000 euros

- camion diesel, pour un montant de 37 000 euros

Monsieur le Maire explique que la demande de subvention pour le camion électrique à davantage de chance d'aboutir que celle pour le camion à moteur thermique, au vu des prime à la reconversion et de la politique générale de réduction des émissions de gaz.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande combien de kilos peut transporter le camion électrique.  
Monsieur Jacques BONNIN répond qu'il regardera plus en détails les différentes caractéristiques.  
Monsieur Michel MAURE et Monsieur Fabrice BELLET demandent s'il n'est pas possible de le réparer le véhicule.  
Monsieur Dominique FAYEAUX répond que les garages ne prennent pas le risque.  
Monsieur Dominique FAYEAUX demande si sur une LOA, les subventions sont possibles. Les subventions étant octroyés sur de l'investissement, cela ne semble pas possible.

**Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **V. Questions diverses**

### **a) Projet Julien TAIX**

Monsieur le Maire informe que le secteur est en zone Aa sur lequel existe une bâtisse qui n'est pas autorisée à la construction tel quelle.

Au début de la réflexion sur la transaction, la SAFER et le Notaire, n'étaient pas d'accord pour valider la vente car le bâtiment n'a pas respecté les normes du PLU et du permis de construire.  
Suite à l'enquête publique concernant la modification N° 2 du PLU, le commissaire enquêteur a eu connaissance du projet de Monsieur Julien TAIX. Le commissaire enquêteur a laissé la possibilité à la commune d'intégrer ce terrain à l'enquête et de passer cette parcelle en Ac en accord avec la SAFER.  
Dans ce cadre la SAFER ne serait pas contre la transaction.

Monsieur le Maire demande, dans un cadre global, si cette modification de PLU ne résoudrait pas un problème qui dure depuis longtemps, la SAFER étant la gardienne du caractère agricole de ce projet en intervenant sur tout transaction possible sur une période de 15 à 20 ans,  
Ainsi, si cette activité venait à périlcliter, elle ne serait pas vendable dans un caractère uniquement immobilier. Il restera agricole.  
Par ailleurs, le fait de passer la parcelle en Ac entraîne la nécessité de déposer le permis de construire dans un cadre légal.

Monsieur Michel MAURE demande si pour régulariser il doit déposer un nouveau permis de construire, en précisant que le bâtiment ça être transformé en hébergement.  
Monsieur le Maire répond positivement.

Monsieur Jean REY précise que lors de l'achat de son parc, cette parcelle est sortie du parc. Il précise qu'il est bloqué par l'administration car il doit avoir un bâtiment technique.  
Monsieur GRUZZA demande à intervenir. Il se souvient de l'opération car il y aurait contribué ; Lorsque Monsieur ROUTHIER a déposé la demande de permis de construire, ce n'était, pas un bâtiment agricole. Il s'agissait d'un bâtiment pour permettre de loger le personnel. Cela avait été autorisé car c'était en lien direct avec le parc.

Monsieur Jean REY précise qu'il a une obligation d'avoir un bâtiment vétérinaire et un local pour loger les employés. En faisant ainsi, Monsieur Jean REY reste dans l'impossibilité de régulariser et estime que Monsieur ROUTHIER va s'en tirer sans problème.

Monsieur le Maire propose de trouver une solution globale vers une évolution favorable pour l'ensemble des habitants des Grisons. Il y a également, l'accord du commissaire enquêteur qui autorise un bâtiment vétérinaire. Il estime que le fait d'aller vers ses projets, ne serait l'occasion de voir une solution globale émerger.  
Monsieur le Maire informe également que la société EURECAT attend de savoir si on intègre le projet de Monsieur TAIX afin de clôturer ce dossier.

Monsieur Jean REY rappelle que la SAFER l'avais contacté concernant la vente de la parcelle et la maison, mais la proposition financière était, à l'époque, beaucoup trop élevée.

Monsieur Fabrice BELLET dit qu'il faut trouver une solution.  
Monsieur Jacques BONNIN, précise qu'il sera demandé à Monsieur TAIX de déposer le permis de construire pour la maison et les serre dans le même temps.  
Monsieur Jean REY invective Monsieur Jacques BONNIN sur le fait qu'il se dit prêt à aider et soutenir Monsieur Julien TAIX pour son projet, alors qu'il s'est abstenu lors de la délibération, en novembre 2022, concernant la location d'une parcelle communale, pour lui-même. Il rappelle également, que Madame Annemarie BART s'est abstenue du fait de la procuration qu'elle avait donnée à Monsieur Jacques BONNIN. Monsieur Jacques BONNIN lui répond qu'il n'a pas

à expliquer la décision de son vote, que cela le regarde uniquement. Monsieur le maire intervient indiquant que si discussion il doit y avoir entre Monsieur Jean REY et Monsieur Jacques BONNIN, celle-ci doit avoir lieu en dehors du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'intervention de Monsieur Alain BONHOMME. Ce dernier précise que cette zone s'apaise depuis quelques temps. Il précise qu'il s'agit d'un point positif pour la commune par l'installation d'un nouvel agriculteur. Le fait que la SAFER surveille cette parcelle, sécurise la transaction.

Concernant les 2 parcelles appartenant à Monsieur Alain BONHOMME, ce dernier se dit prêt à transférer ses parcelles à Monsieur TAIX en parcelles agricoles, avec l'accord de la SAFER.

Monsieur GRUZZA demande qui est le référent de la SAFER et si il est au courant de cette transaction. Monsieur le Maire répond qu'il pense qu'il s'agit de Monsieur BOUCHET Patrick mais qu'il ne sait pas s'il est courant de cette transaction.

Il rajoute qu'il est en relation avec la SAFER et ce qui se passe au sein de la SAFER n'est pas de son ressort.

Monsieur Dominique FAYEAUX précise que le fait qu'il ne soit que locataire ne garantit pas qu'il puisse faire son projet.

Monsieur Daniel BOSQUET souhaite que la transaction soit rapide après la transformation de la zone en Ac.

Monsieur le Maire précise que cela reste du domaine privé et que cela ne concernera plus la mairie une fois que le PLU sera validé

#### **b) Approvisionnement en eau du Foreston**

Le Foreston devait se fournir en eau dans la branche Durance de Serre Poncon. Dans le cadre de l'étude, le périmètre de sécurité représente une surface importante afin de sauvegarder la qualité des eaux de ruissellement. Monsieur le maire met en avant que ce projet devient lourd en termes d'indemnisation des propriétaires, d'investissement, et de travaux, ...

Leur bureau d'étude, Monsieur SAUNIER, a étudié le système d'eau de Port-Saint-Pierre avec le pompage, ainsi que le pompage des Demoiselles coiffées pour faire remonter l'eau au village ;

Il se trouve que le captage de Port-Saint-Pierre est surdimensionné. Nous avons le droit de prélever de l'eau à hauteur de 25m<sup>3</sup> /heure. Ce qui est très largement suffisant pour la consommation actuelle.

Suite à cette obligation d'élargir le champ de protection, les coûts d'investissement pour le Foreston augmentent. La solution est de raccorder le système actuel au Foreston, afin de gagner du temps (temps de l'enquête publique).

Par ailleurs, l'ARS impose que l'eau soit gérée par la commune dans son fonctionnement.

De plus, le secteur est réellement surdimensionné, l'ensemble n'est pas surdimensionné : la remonter au village, la redescende n'est pas surdimensionnée. Il y aurait donc des travaux d'aménagement et de sécurisation à réaliser comme le redimensionnement, la 2<sup>ème</sup> pompe de sécurité. L'ensemble des travaux devront être prise en charge par le pétitionnaire.

Monsieur Fabrice BELLET demande pourquoi le périmètre est aussi grand Monsieur le Maire lui répond que ce sont les obligations suite aux évolutions environnementales

Monsieur Fabrice BELLET demande quelles sont les possibilités des propriétaires

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont aucune possibilité, la loi les imposera.

Monsieur Fabrice BELLET pense qu'on n'arrive déjà pas à gérer notre propre gestion et maintenance, alors qu'il va être compliqué de rajouter ce réseau supplémentaire.

Monsieur Michel MAURE affirme en disant qu'il est compliqué aujourd'hui de gérer l'eau en ayant que l'eau de la commune, il rajoute que le Foreston effectuera les travaux avec un réseau neuf mais lorsqu'il faudra entretenir cela sera coûteux dans le temps. De plus, aujourd'hui, les habitants consomment l'eau des et qu'à la suite des travaux, l'eau consommé sera celle du lac.

Monsieur Michel MAURE émet l'idée de créer un autre réseau de pompage à Port Saint Pierre sans toucher le réseau actuel.

Monsieur Fabrice BELLET demande si le projet est abandonné en cas de désaccord ;

Monsieur le Maire répond par l'affirmative

Madame Jacqueline DURAND demande si le périmètre peut être encore agrandi et si la commune à son mot à dire sur ce projet. Monsieur le Maire lui répond que non car il est déjà acquis mais que oui en effet la commune à son mot à dire.

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que s'ils passent par Port Saint pierre cela représentera des revenus supplémentaires.

Monsieur le Maire informe de la note de « synthèse eau potable du Sauze du Lac ». Il demande de réfléchir.

#### **c) Travaux**

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux en cours :

-les différents travaux voirie débuteront la semaine prochaine, le terrassement du city parc commence dans 15 jours.

-L'installation de la ligne électrique pour le panneau lumineux est fixé au 30 mars.

-Monsieur Jacques BONNIN fait un point sur la réunion fibre la semaine, dernière. Il explique que nous avons 110 prises déjà construites, sur 186 à construire. Le Sauze du Lac ne sera pas raccordé à la fibre en totalité, d'ici la fin de l'année.

#### **d) Saisonnier**

Monsieur le Maire propose de réfléchir à la possibilité d'embaucher un agent saisonnier en juillet et aout.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si l'on met autant de fleurs vu le manque d'eau

Madame Jacqueline DURAND, précise que l'arrosage arrive en fin d'utilisation de l'eau.

Monsieur le Maire pense que nous avons un choix de fleurs qu'il faut maintenir.

Monsieur Fabrice BELLET dit que suivant le personnel, il faudrait limiter les bacs et l'entretien.

#### **e) Plage de Port-Saint-Pierre**

Monsieur le Maire évoque des différentes réunions qu'il a eu avec le SMADESEP. Il a été décidé des travaux d'aménagements qui seraient nécessaires pour ne pas se retrouver dans la situation de l'année dernière. Le SMADESEP fait un tour des plages. Pour Port Saint Pierre, il est prévu de créer un escalier sur 12 mètres environ avec des marches de 30cm. Il est envisagé de regravillonner en dessous pour qu'en cas de baisse du niveau, il soit possible de descendre de notre plage à la crique naturelle.

Ce projet va être intégré dans un projet commun avec les autres plages pour avoir des financements.

La maire du Lauzet est venu à participé à la réunion afin de voir la faisabilité d'une liaison terrestre entre le camping du Boas et la plage de Port-Saint -Pierre.

Monsieur Dominique FAYEAUX, demande ce qui va être fait pour les personnes handicapés.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir prévoir un accès et mettre des barrières.

Un avec Edf sur l'hydrologie de cette année a établi que le niveau d'eau sera supérieur à celui de l'année dernière. Dans le scénario catastrophe, nous commencerions la saison à -2m (-8m l'année dernière).

#### **f) Projet petites villes de demain**

Les 1ères réunions urbanismes ont lieu dans les villages. Sur la commune du Sauze du Lac, il a été fait un point sur nos bâtiments. La mairie souhaite qu'il soit proposé des aménagements intérieurs des maisons pour faciliter le maintien à domicile.

#### **g) Crèche information.**

Monsieur Jacques BONNIN évoque le problème que la crèche rencontre. Celle-ci demande un supplément de 31 436€. Cette association a fait une perte à la suite de l'embauche d'agents.

Monsieur le Maire précise qu'il reste en trésorerie 150000€. Les communes pensent qu'il n'y a pas de raison que ce soit à elles de gérer cette mauvaise gestion.

#### **h) Budget Communauté de Communes de Serre-Ponçon**

Le budget de la CCSP : s'élève à 20 millions d'euros. Un résultat positif d'un montant d'1 million d'euros est annoncé.

#### **i) Sainte Barbe**

Monsieur le Maire précise que la Sainte Barbe se déroulera le 18 mars 2023 à partir de 18heures au belvédère.

La commune offre un vin d'honneur à la salle Lou Cercle à la suite de la cérémonie.

#### **j) Animations**

Monsieur le Maire demande à Madame Annemarie BART de prendre la parole concernant les animations mise en place prochainement.

Madame Annemarie BART informe qu'un karaoké est organisé le samedi 11 mars dans la salle Lou Cercle. Il est demandé d'apporter de quoi grignoter, elle précise que la commune offre l'apéritif.

Madame Annemarie BART espère qu'il y aura du monde.

Madame Annemarie BART explique que dans le cadre des réunions bien vieillir, elle sera à Savines Le lac le 17 mars 2023 pour montrer ses créations, et proposer un atelier gratuit d'origami.  
Elle propose également, pour le Sauze du Lac, l'organisation d'un atelier origami, le mercredi 22 mars à Lou Cercle.  
Elle rajoute que le camping va proposer des locations de vélos électriques, il va également organiser une journée portes ouvertes au mois de mai.

k) **Réunions commissions**

Madame Carine GALLI informe que l'entretien les sentiers va être revue.

Monsieur Jean REY parle de la réunion tourisme à laquelle il a participé une liaison cyclable entre Savines le Lac et le Sauze du Lac est en cours.

Monsieur Daniel BOSQUET précise que le SMICTOM a validé la mise en place d'un conteneur en saison devant le parc animalier.

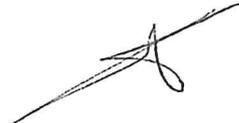
Monsieur Jacques BONNIN parle des repreneurs du-restaurant qui n'aurait pas eu le prêt celui-ci serait remis en vente.

Monsieur Dominique FAYEAUX évoque des travaux réalisés pour la commune et le dépôt des-cumulus fait par un professionnel à la décharge verte de la commune et se demande pourquoi les agents techniques de la mairie ont eux-mêmes descendu l'ensemble des déchets.

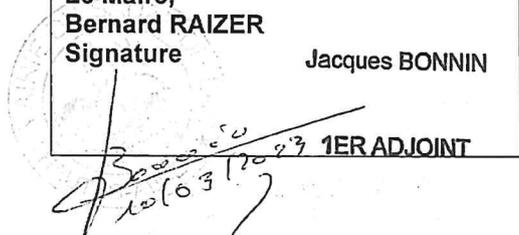
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un échange de bon précédé et que le dépôt sur la commune n'a durée qu'une journée car l'un des agents étant en temps partiel thérapeutique, il est nécessaire qu'il soit présent pour déplacer ces cumulus pour une question de sécurité.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h50

Affichage des délibérations effectué le 10/03/2023 à 12h00



Affichage effectué le 10/03/2023 à 12h00  
Le Maire,  
Bernard RAIZER  
Signature  
Jacques BONNIN  
1ER ADJOINT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE DELIBERATION : Séance du 6 mars 2023

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. <b>Présents</b> : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY. <b>Absent</b> : <b>Représenté</b> :  <i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i>
Conseillers présents	11	
Conseiller absent		
Conseiller représenté		
•		
Date de convocation		
24 février 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

**OBJET : Pompage Port Saint Pierre – Devis N°23.202 remplacements régulation- Devis n°23.204 rénovation générateur d'UV**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu un devis l'année dernière. Ce dernier a été mis à jour. Nous avons reçu 2 devis :

- remplacement de la régulation du réservoir et pompage de Port Saint Pierre, à la suite des différents soucis que l'on a eu l'année dernière (encrassement du filtre)

- Devis N°1 Société « EMC2 », pour un montant de 18 461.59€HT soit 22 153.91€TTC

- rénovation générateur d'UV

- Devis N°2 Société « EMC2 », pour un montant de 7 042.70€HT soit 8 451.24€TTC

Vu les propositions de la société EMC2

Le devis N°2 paraît trop élevé

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents, approuve l'exposé de Monsieur Le Maire et décide :**

- **DE VALIDER** le devis suivant : devis N°1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Bernard RAIZER

Jacques BONNIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



PROJET DE DELIBERATION : Séance du 6 mars 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Représenté :</b></p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	11	
Conseiller absent		
Conseiller représenté		
•		
Date de convocation		
24 février 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

### **OBJET : Demande subvention – changement camion benne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camion ne passera pas au contrôle technique dans de 2ans en raison de la rouille qui s'est installée sur le bas de caisse.

Il convient de réfléchir un remplacement. Il présente le devis reçus :

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le Plan de Financement de ce programme :

MONTANT TTC	76 221.76 €
MONTANT TVA 20%	13 090.93 €
MONTANT TOTAL HT	63 130.83 €
Subvention (80%)	50 504.66 €
Mairie du Sauze du Lac (TTC)	25 717.10 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**  
**DE VALIDER** le plan de financement.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des financeurs potentiels aux taux maximum de 80% tout financeurs confondus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Jacques BONNIN

Le Maire

1ER ADJOINT

Bernard RAIZER